



Supplément crédit à taux fixe sans être avisé

Par **patemy**, le **02/02/2015** à **18:27**

BONJOUR marque de politesse

En date du 22/11/2005, nous avons contracté un prêt, auprès de Banque CASINO, d'un montant de 34 700,00€ au taux effectif global de 7.85% remboursable en 120 mensualités. Un remboursement anticipé partiel d'un montant de 17 000,00€ a été effectué le 02/07/2007. Ensuite lors de votre courrier du 13/07/2007 un nouvel échéancier sur le solde restant dû, soit 13 732,67€ remboursable au taux effectif global de 7.85% en 101 mensualités de 213.69€ dont la première est fixée au 06/08/2007 (date de fin 06/12/2015).

Un courrier du 29/05/2008 m'informe que mon arrêt maladie fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance et que conformément aux dispositions contractuelles, l'indemnisation débute à compter du 06/05/2008.

En 2011 alors que je suis passée en invalidité, ils auraient perdu tout mon dossier assurance (selon leurs dires et écrits) donc je leur transmet un double de mon propre dossier.

Cependant depuis Février 2014, je suis harcelée d'appels téléphoniques et courriers menaçants d'inscription au FICP et ils me réclament les sommes pris en charge par l'assurance mais lors d'une conversation j'apprends donc que le montant demandé ne correspond pas à mon emprunt.

Je leur demande de bien vouloir me tenir informé de l'état de mon dossier afin d'en référer aux autorités compétentes.

En mai 2014, j'ai reçu un tableau d'amortissement avec une mensualisation qui ne correspond pas à mon crédit.

MERCI

Par **citoyenalpha**, le **04/02/2015 à 14:55**

??? point de question

Par conséquent aucune réponse ne saurait être apportée

Par **patemy**, le **06/02/2015 à 08:43**

Bonjour,

Toutes mes excuses pour mon impolitesse.

En novembre 2005, je souscris un prêt conso de 34700€ remboursable en 120 mensualités. J'ai effectué un remboursement anticipé partiel de 17000€ en juillet 2007. Actuellement, une prise en charge par l'assurance pour invalidité est effective depuis le mai 2008.

Entre 2008 et 2015 le prêt initial a été modifié à mon insu par le prêteur et le tableau d'amortissement ne correspond plus à celui en ma possession. Les sommes à rembourser sont plus élevées d'environ 117€ avec une durée plus longue. Un courrier recommandé leur a été adressé 3/11/2014 pour avoir une explication, à ce jour toujours pas de réponses.

Après le remboursement partiel anticipé et la prise en charge par l'assurance, aucune modification de ce prêt a été effectuée de ma part.

Ma question : Comment puis-je prouver ma bonne foi ? Quelle est la procédure à suivre ?

Merci